



**Pour un service public de recherche,
respectueux de ses agentes et de ses agents
et au service des citoyennes et des citoyens**

Quelle place de la recherche dans la société et de la société dans la recherche ?

Pour nous, militantes et militants syndicaux de la recherche publique, la finalité de la recherche est avant tout de faire progresser la connaissance et la capacité de l'espèce humaine à comprendre, appréhender et interagir avec son environnement. Cette connaissance doit être partagée au sein des sociétés humaines dans une perspective d'émancipation.

Dans une logique différente et ce depuis plusieurs années en France, la politique de recherche publique vise à mettre les laboratoires publics de recherche au service des entreprises insérées dans des marchés concurrentiels. Pour Sud Recherche, le service public de recherche n'a pas vocation à mettre à disposition des outils pour gagner en compétitivité ou générer des profits. Le monde de la recherche publique ne saurait s'affranchir d'orienter son travail pour faire face aux enjeux de société ; ainsi la recherche publique ne peut se contenter d'accompagner la course à la production sans se soucier des conséquences sur les êtres humains et l'environnement. Désormais, il est impératif de travailler intensément pour contrer le changement climatique et atténuer ses effets sans développer d'autres problèmes écologiques majeurs (nucléaire, nanotechnologies, ...), pour préparer la société en développant la connaissance de ce qui se produit ou encore pour proposer d'autres méthodes de production et de vie en société. C'est aussi le rôle de la recherche de critiquer la prétendue « croissance verte » et le consumérisme prétendument sobre.

C'est un de nos rôles de militantes et militants syndicaux de montrer qu'une autre recherche est possible : dans ses finalités, dans ses sujets et dans ses méthodes de travail. C'est aussi notre rôle de soutenir celles et ceux qui sont en difficultés professionnelles parce qu'ils choisissent des orientations de recherche minoritaires. C'est une des raisons pour lesquelles Sud Recherche est membre de la Maison des Lanceurs d'Alerte. Ce questionnement sur les objets et les finalités de notre travail peut passer par une remise en question de la notion de progrès qui était centrale jusqu'ici dans la démarche scientifique.

D'autre part, l'activité de recherche elle-même peut être interpellée par le débat public. Toutefois, ce débat ne peut pas mettre en cause la diversité thématique des champs de la recherche, car une des caractéristiques premières du travail scientifique est l'impossibilité de prédire de quels domaines seront issues les connaissances dont la société aura besoin à un moment donné. La responsabilité de la recherche publique est donc de continuer à former des scientifiques dans tous les domaines thématiques. Cette responsabilité ne peut être assumée par la seule juxtaposition des politiques scientifiques d'établissements régionaux indépendants. Il est nécessaire de disposer d'une politique nationale permettant de couvrir tous les domaines de la recherche scientifique et de garantir la transmission des connaissances. En ce sens, sans idéaliser l'usage qui en est fait, des établissements tels que les EPST représentent des outils dont la palette thématique devrait être préservée voire élargie. Cependant, la société est légitime à débattre sur l'opportunité des méthodes utilisées et des applications envisagées : les moyens offerts à l'ensemble de la société pour interpeller le monde scientifique doivent être développés, diversifiés et démocratisés, ce qui implique entre autres une formation en conséquence.

Des structures pour des recherches au service du public

Pour Sud Recherche, l'opposition pertinente dans la recherche ne doit pas être l'opposition traditionnelle entre « recherche fondamentale » et « recherche appliquée » (entendue le plus souvent uniquement comme recherche-innovation à but commercial) mais celle entre recherches à visée marchande et recherches au service de l'intérêt général sans médiation marchande.

Dans ce contexte, le service public de recherche couvre différents types de recherche, dont certaines recherches dites appliquées ou finalisées, ou d'autres ayant comme « seul » but la connaissance. **Et il faut tenir compte de cette diversité – qui est un atout et non un problème – pour être en mesure, dans chaque cas, de mettre en place les modes d'organisation, de construction des programmes de recherche, d'évaluation, les mieux adaptés aux objectifs. Ainsi, au sein de la recherche publique les EPST (Établissements Publics à Caractère Scientifiques et Technologiques) ont été créés pour remplir des missions différentes de celles des Universités et qui diffèrent d'un EPST à l'autre. Cette diversité, cette complémentarité doivent être maintenues.**

Sud Recherche combat toute destructuration ou restructuration qui porte atteinte aux missions de service public des entités concernées. Sud Recherche ne s'oppose pas à d'éventuelles évolutions qui renforceraient ces missions et les moyens qui y sont alloués, dans le respect de la démocratie et des conditions de travail du personnel. **Mais nous nous opposons au démantèlement des EPST, que ce soit au travers de fusions forcées, ou au travers de leur dissolution dans des structures, comme les établissements publics expérimentaux, dont l'un des objectifs principaux est de les mettre au service d'intérêts politiques, économiques ou régionaux !** C'est d'autant plus délétère que ces réorganisations se font systématiquement dans le dos du personnel, sans aucune concertation réelle préalable, et même sans aucune réflexion sur l'intérêt scientifique de ces choix. Il est grand temps de dresser un vrai bilan des re(dé)structurations subies toutes ces dernières années, avant de se lancer dans de quelconques nouvelles expérimentations.

De la même manière, nous nous opposons à la tendance actuelle consistant à créer des structures dite « d'appui à la recherche » qui sous couvert de recherche d'économies éloignent de celles et ceux que d'aucuns considèrent comme le « cœur » de la recherche tous les services qui concourent à son bon fonctionnement. Sous couvert d'une prétendue rationalisation et simplification, on rajoute ainsi des structures qui complexifient le système, qui n'apportent aucune plus-value, et qui sont un premier pas vers l'externalisation. Et c'est sans compter l'impact sur les conditions de travail des agentes et agents affectées dans ces services (bien souvent malgré eux, car une fois de plus ces restructurations se font en général sans concertation) qui se retrouvent comme des prestataires n'ayant plus aucun véritable lien avec l'objet de leur travail, *i.e.* la recherche, créant ainsi une perte de sens du travail.

Quelques grands principes à respecter

Nous sommes pour une recherche prioritairement au service de la société et qui ne se définit pas en fonction des seules demandes des industriels ou d'intérêts privés. Pour que les EPST puissent répondre en toute indépendance aux questions posées et aux inquiétudes manifestées par nos concitoyen-ne-s, ils se doivent d'avoir un financement public. Nous ne pouvons admettre le système qui consiste à donner de l'argent public à des fondations pour que celles-ci financent la recherche publique sur les seuls thèmes qui intéressent les partenaires privés. Nous ne pouvons admettre non plus que les politiques scientifiques soient dictées par la collecte de fonds privés.

Nous sommes pour une recherche qui offre une expertise publique indépendante. La relation de confiance entre les citoyen-ne-s et la recherche s'est considérablement affaiblie. Les controverses récentes démontrent que la recherche publique ne doit pas être juge et partie, par exemple sur les innovations biotechnologiques, sur la balance coûts/bénéfices et risques des innovations.

La recherche publique ne peut s'accommoder d'une succession de projets à courte vue, elle doit se faire avec **une pérennité et une indépendance par rapport aux intérêts privés et aux pressions politiques que seuls l'emploi statutaire et le financement permanent de l'État peuvent garantir. C'est pourquoi nous sommes pour la suppression de l'agence nationale de la recherche et pour la redistribution des moyens sous forme de crédits récurrents pérennes.**

Il est clair que la loi de programmation de la recherche n'a répondu à aucune de ces exigences, bien au contraire : en renforçant les moyens de l'ANR et en créant de nouveaux contrats elle prône le développement de l'emploi précaire et du financement sur projet. Et quant au niveau d'investissement prévu dans la loi, il est loin de satisfaire à l'engagement maintes fois répété par les gouvernements successifs d'atteindre 1% de PIB pour la recherche publique.

Nous sommes opposé-e-s aux différents dispositifs « d'intéressement » (primes, start-ups, participations à la direction de sociétés privées, ...) prévues par le Code de la recherche. Ces dispositifs sont contraires au principe d'un service public de la recherche

Nous condamnons d'une façon générale les financements d'intérêts privés par des fonds publics. Au-delà des startups et autres utilisations des moyens de la recherche publique à fins de profits, l'illustration de tels détournements ces dernières années est bien le crédit d'impôt recherche, niche fiscale dont nous contestons tant la pertinence que l'efficacité.

Nous contestons, en tant qu'agent-e-s du service public et en tant que citoyen-ne-s, qu'il soit du rôle de l'État de financer la recherche-développement et l'innovation en lieu et place des détenteurs de capitaux, sans aucune prise en compte des finalités et de l'intérêt public de ces recherches, et y compris dans des entreprises qui font des bénéfices colossaux (Total, l'Oréal, ou Sanofi...) et qui ont parfaitement les moyens de la financer. L'État doit d'abord commencer par s'occuper de financer ses propres services publics et donner des conditions de statut, de salaire, et de travail décentes ! **Les crédits publics pour la recherche publique au service des citoyennes et des citoyens !**

Sud Recherche dénonce la logique de compétition omniprésente qui dégrade les conditions de travail et les relations humaines, met à mal les structures de service public et *in fine* les résultats mêmes de recherche. **Nous voulons travailler dans un cadre non de compétition, mais de coopération et d'émulation où l'efficacité collective est bien plus que la somme des efficacités individuelles.**

À l'opposé des politiques d'orientation autoritaires, Sud Recherche œuvre pour faire progresser et mettre en débat les différentes formes de démocratie (représentative, participative, directe...), à la fois dans les lieux de travail et plus généralement dans la société. De la même façon, nous contestons la pertinence et l'efficacité des relations hiérarchiques et promovons l'autogestion dans l'organisation du travail.

Des emplois publics permanents pour l'enseignements supérieur et la recherche publics

Des objectifs ambitieux de développement de la recherche ne pourront être atteints sans **un effort sans précédent et continu pour créer des emplois, former aux métiers de la recherche et rendre les carrières scientifiques et techniques attractives par l'intérêt et les conditions de travail.**

Les missions confiées par la loi à la recherche publique nécessitent l'accumulation et la transmission de connaissances et de savoir-faire techniques sur le long terme, l'indépendance et la neutralité du service public. Elles sont donc incompatibles avec la précarité de l'emploi. L'objectif est d'atteindre un haut niveau de protection sociale pour tous ses acteurs et actrices, de rendre les carrières attractives et aussi d'améliorer le dispositif d'évaluation. La croissance de l'emploi dans la recherche publique doit donc se faire sous forme de **création d'emplois permanents statutaires.**

Mais de fait, dans la recherche et l'enseignement supérieur publics, le recours aux contractuelles et contractuels, et parfois pire à des vacataires ou des auto-entrepreneurs et -entrepreneuses, s'est accru au détriment de l'emploi statutaire avec le développement de la recherche sur projet et notamment la création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en 2005.

Nous demandons un plan pluriannuel ambitieux de création d'emplois, dans les différents établissements de l'ESR sous les statuts respectifs des personnels permanents de ces établissements et intégralement financés par le budget de l'État. Ce plan doit être basé sur une analyse des besoins, à conduire dans chaque organisme. Cette analyse doit comporter impérativement un inventaire des situations de précarité qui devra déboucher sur un plan de résorption de l'emploi précaire. Ce plan aura pour objectif la titularisation des agentes et agents en place occupant des fonctions permanentes. Il doit aussi intégrer un inventaire des situations de sous-classement et de blocage des carrières, afin de déboucher sur un plan de reclassement (adaptation du grade à la fonction réellement exercée, prise en compte des formations qualifiantes ou des diplômes nationalement reconnus,...). Dans le même temps, il faut prendre toutes les mesures pour empêcher le recrutement d'agent-e-s sous classé-e-s ou sur des emplois précaires.

Pour finir, nous voulons souligner que limiter l'emploi précaire et le financement par projet serait un moyen très efficace pour répondre à la demande de simplification mainte fois réclamée.

Nous voulons un projet collectif d'avenir pour la recherche publique, porteur des raisons qui nous font croire à l'utilité de nos métiers et à une recherche qui investit pour bâtir un monde solidaire, pour la collectivité, pour chacun, pour chacune !